



### Légende

- Limite municipale
- Terrain vacant (83250,03 m<sup>2</sup>)
- Limite de lot
- Aire résidentielle de villégiature (523212,03 m<sup>2</sup>)

Veuillez noter que toute modification à la zone agricole est conditionnelle à l'autorisation de la CPTAQ.

En vertu de :  
Règlement 478-2017  
Source des données :  
MRC de Montcalm  
(2015)

Date :  
Décembre 2017

Format original :  
Lettre 8,5 x 11 po  
Projection :  
NAD83, MTM zone 8

**Schéma d'aménagement  
et de développement révisé**